

## COLLECTE DES DECHETS D'AMIANTE

Tous les déchets d'amiante sont des déchets dangereux. Ceux-ci ne peuvent être recyclés et doivent suivre une filière d'élimination adaptée. Deux collectes spécifiques pour les déchets d'amiante sont donc organisées par la CdA sur la déchèterie de Romsay, une au printemps et une autre à l'automne.

Pour cela,

- il vous suffit de contacter, par mail ou par téléphone, le Service Gestion et Prévention des Déchets de l'Agglo pour vous inscrire pour la prochaine collecte. La quantité maximale autorisée est de 15 plaques.
- Environ 2 semaines avant la collecte, vous recevrez un courrier vous :
  - informant de la date et de la tranche horaire pour le dépôt en déchèterie, et
  - vous invitant au préalable à venir chercher un « big bag » au Service Gestion et Prévention des Déchets (aux horaires d'ouverture). Le Big-Bag permet d'emballer les plaques chez soi et de pouvoir les apporter, en toute sécurité, en déchèterie au moment de la collecte.
- Le jour de la collecte, des agents spécialisés à la réception de ce type de déchets seront à votre disposition pour vous orienter sur place.

En l'absence de conditionnement ou de fermeture du Big-Bag, le dépôt ne pourra être accepté.

Contacts :

- Courriel : [dechets@agglo-larochelle.fr](mailto:dechets@agglo-larochelle.fr)
- Numéro vert du service Gestion et Prévention des déchets et horaires d'ouverture au public :

**0 800 535 844** Service & appel gratuits

*du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30*